

PROCES VERBAL DU CONSEIL DU 05 DECEMBRE 2023

Présents : Evelyne ROUX Maire, Sonia JEAN Adjointe, Patrick MARSAC Adjoint, Julien MARIETTA TONDIN Adjoint, Xavier OTERO Adjoint, Hervé ROGATION, Olivier LESERNE, Marie-Christine BAZINE, Christophe BESSON, Jean-Claude PINAULT, Hervé SPEYBROEK

Excusés : Olivia DUBREUIL pouvoir à Mr Julien MARIETTA TONDIN

Secrétaire de séance : Sonia JEAN

FONCTIONNEMENT

DELIBERATION 1 - Approbation du compte-rendu du 23 octobre 2023,

Le compte rendu de la séance du conseil du 23 octobre 2023 a été adressé par mail aux conseillers municipaux.

Madame le Maire leur demande s'ils ont des observations sur ce compte rendu.

Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION 2 – TRAVAUX A LA MAIRIE

Madame le Maire rappelle que la poste a demandé la résiliation de son bail à compter du 30 Avril 2024, pour être transférée dans le magasin de producteurs afin d'augmenter les plages horaires.

Ce bâtiment qu'elle louait jouxte la mairie.

Les locaux ainsi libérés permettront l'agrandissement de la Mairie avec une restauration intérieure et extérieure ainsi que la rénovation de l'appartement de fonction situé à l'étage.

Le maire propose un plan établi par un architecte de façon à redistribuer les espaces de manière fonctionnelle, pour les usagers, le personnel et les élus.

Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION 3 – QUESTIONS DIVERSES FONCTIONNEMENT

Recrutement d'un agent contractuel :

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'un agent contractuel des services techniques employé au sein de la collectivité depuis presque un an et demi dans le cadre d'un contrat de remplacement sur un emploi permanent, n'a pas souhaité renouveler son contrat. De ce fait, un nouvel agent a fait son arrivée le 04/12. Cet agent présente une grande polyvalence.

Gestion des ressources humaines :

Madame le Maire informe le conseil qu'un agent au service administratif a repris à 50% son emploi suite à son retour de congés longue maladie. Cet agent est à nouveau régulièrement en arrêt maladie. Cette situation perturbe profondément le fonctionnement du service et ainsi risque d'impacter les heures d'ouverture de la mairie puisque le budget ne permet pas l'embauche d'un agent supplémentaire. En conséquence, la mairie pourrait à l'avenir modifier ses heures d'ouverture.

Fête de fin d'année :

Madame le Maire en sa qualité de chef du personnel, informe le conseil que les agents seront cette année conviés à un repas chez un restaurateur à la place du traditionnel cadeau selon leur choix.

PRENNENT acte de ces informations

FINANCE

DELIBERATION 4 – SUBVENTION AMELIA 2

La Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux a décidé de lancer un nouveau programme en faveur de la réhabilitation du parc de logements anciens, pour une durée de 5 ans : Amélia 2.

L'objectif partagé sur tout le territoire est d'améliorer l'état des logements anciens très dégradés,

nécessitant notamment des travaux thermiques ou de mise en conformité des assainissements non collectifs, mais aussi de soutenir l'adaptation des logements au vieillissement ou au handicap. Il permet enfin d'agir sur la rénovation de façades et de remettre sur le marché des logements vacants. Cette procédure permet aux propriétaires bailleurs et aux propriétaires occupants, sous certaines conditions, de bénéficier d'aides majorées de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH) et d'autres partenaires financiers (Grand Périgueux, Région, Caisses de retraite, etc.), dès lors que les communes interviennent.

Outre des subventions directes aux propriétaires, la Communauté d'Agglomération prend en charge le financement d'une équipe technique qui aide les propriétaires à définir leur projet et à monter leur dossier, ainsi que les dépenses de communication pour faire connaître Amélia 2 aux habitants. Pour sa part, la Commune accompagne activement ce dispositif pour répondre aux objectifs du Programme Local de l'Habitat communautaire mais également à la stratégie communale d'amélioration des logements anciens et du cadre de vie.

Dans ce cadre, elle abonde les subventions de l'ANAH tant en faveur des propriétaires bailleurs faisant le libre choix de conventionner leur logement que des propriétaires occupants à revenus modestes et très modestes, conformément aux critères de l'ANAH, (éligibilité, plafonds de travaux, etc.).

VU la délibération du Conseil communautaire n° DD115-2018 du 5 juillet 2018 approuvant la mise en œuvre du Programme d'Intérêt Général en matière d'habitat,

VU la convention de l'OPAH-RU Amélia 2 signée entre l'Agence Nationale de l'Habitat, le Conseil départemental de la Dordogne et la Communauté d'Agglomération le Grand Périgueux

VU la délibération du Conseil Municipal du 2 Octobre 2018 approuvant la mise en œuvre du Programme Amélia 2 en matière d'habitat et fixant les taux de subvention de la Commune,

Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION 5 – SUBVENTION AMELIA 2

La Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux a décidé de lancer un nouveau programme en faveur de la réhabilitation du parc de logements anciens, pour une durée de 5 ans : Amélia 2. L'objectif partagé sur tout le territoire est d'améliorer l'état des logements anciens très dégradés, nécessitant notamment des travaux thermiques ou de mise en conformité des assainissements non collectifs, mais aussi de soutenir l'adaptation des logements au vieillissement ou au handicap. Il permet enfin d'agir sur la rénovation de façades et de remettre sur le marché des logements vacants. Cette procédure permet aux propriétaires bailleurs et aux propriétaires occupants, sous certaines conditions, de bénéficier d'aides majorées de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH) et d'autres partenaires financiers (Grand Périgueux, Région, Caisses de retraite, etc.), dès lors que les communes interviennent.

Outre des subventions directes aux propriétaires, la Communauté d'Agglomération prend en charge le financement d'une équipe technique qui aide les propriétaires à définir leur projet et à monter leur dossier, ainsi que les dépenses de communication pour faire connaître Amélia 2 aux habitants. Pour sa part, la Commune accompagne activement ce dispositif pour répondre aux objectifs du Programme Local de l'Habitat communautaire mais également à la stratégie communale d'amélioration des logements anciens et du cadre de vie.

Dans ce cadre, elle abonde les subventions de l'ANAH tant en faveur des propriétaires bailleurs faisant le libre choix de conventionner leur logement que des propriétaires occupants à revenus modestes et très modestes, conformément aux critères de l'ANAH, (éligibilité, plafonds de travaux, etc.).

VU la délibération du Conseil communautaire n° DD115-2018 du 5 juillet 2018 approuvant la mise en œuvre du Programme d'Intérêt Général en matière d'habitat,

VU la convention de l'OPAH-RU Amélia 2 signée entre l'Agence Nationale de l'Habitat, le Conseil départemental de la Dordogne et la Communauté d'Agglomération le Grand Périgueux

VU la délibération du Conseil Municipal du 2 Octobre 2018 approuvant la mise en œuvre du Programme Amélia 2 en matière d'habitat et fixant les taux de subvention de la Commune,

Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION 6 – CONVENTION AVEC L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE DE LA DORDOGNE (ATD24)

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil les travaux d'aménagement de la cour de l'école. Un pré projet a été établi par les services de l'ATD24. Pour le dossier de demande de subvention de l'agence de l'Eau Adour Garonne un dossier spécifique doit être établi par le service assainissement de l'ATD24.

L'agence technique départementale a donc proposé une convention fixant la rémunération de celle-ci pour ce travail. Elle s'élève à 960.00 euros T.T.C . Cette rémunération est incluse dans le dossier de subvention et sera ainsi remboursée en partie.

Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION 7 – DEMANDE DE SUBVENTION DE LA MFR DU RIBERACOIS

Madame le maire indique que la Maison familiale et rurale (MFR) du Ribéracois sollicite la commune de Savignac-les-Églises dans le cadre d'une demande de subvention. En effet, un jeune Savignacois est élève de ce centre de formation.

L'élève est âgé de 17 ans et en classe de 1^{ère} BAC CGEA pour acquérir des connaissances en matière de conduite et de gestion d'une entreprise agricole.

Madame le maire rappelle que la commune subventionne les voyages des enfants de la commune à l'étranger dans le cadre d'un projet. Aussi, une demande de subvention au titre du fonctionnement d'un établissement ne peut être accordé.

Dans ces conditions rappelées, madame le maire propose de verser une subvention exceptionnelle.

Rejetée à l'unanimité

DELIBERATION 8 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A UNE ASSOCIATION PARTENAIRE

Madame le maire expose que dans le cadre du projet pumtrack, l'association All Boards Family située 119bis Av. du Général de Gaulle, 24660 Coulounieix-Chamiers est l'un des partenaires essentielles de ce projet permettant sa réalisation.

Cette association Périgourdine est l'un des spécialistes locales de ces pratiques sportives. Elle propose d'ailleurs toute l'année des activités de découvertes et pratiques des sports urbains.

Madame le maire propose, pour remercier l'association de son accompagnement, une subvention exceptionnelle de 150€.

Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION 9 – REMBOURSEMENT DE FRAIS

Un élu quitte la salle,

Madame le maire expose que dans le cadre de ses fonctions un maire adjoint de la commune a dû régler l'achat de matériel de protection suite à l'acquisition d'un nouveau véhicule.

La commune ne disposant pas de compte chez le fournisseur, l'élu a avancé des frais de 67€98 à la société Feu Vert Trélissac.

Madame le maire propose le remboursement de ces frais à l'élu.

Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION 10 – PARTICIPATION

Le maire expose aux membres du conseil municipal qu'au lieu-dit « Chauzanaud » des terrains étaient classés constructibles. Le propriétaire les a vendus.

Toutefois, lors de la vente, il a omis d'inclure une bande de parcelle afin de faire le raccordement électrique. Cela a eu pour effet le rallongement de l'enfouissement du réseau électrique entraînant un surcoût de 600.00 € pour la commune.

Le vendeur et les nouveaux propriétaires sont conscients de cet oubli et propose donc de financer ce surcoût. **Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION 11 – TARIF DE LA CANTINE

Lors du Conseil de classe, Madame le Maire de Coulaures, nous a informé qu'elle souhaitait augmenter le prix du repas en cantine, nous proposant aussi concomitamment, une évolution tarifaire du prix du repas de 0.40 centimes d'euros.

Comme chaque année, Madame le Maire de Savignac-les-Eglises observe l'évolution des coûts et a constaté le besoin de réajuster les tarifs de la cantine de Savignac.

Après analyse, il est avéré que les coûts alimentaires ont progressé de 18% sur les trois dernières années et que le prix actuel ne peut plus être maintenu.

En conséquence, Madame le Maire propose un réajustement du prix du repas à la cantine de 3€.

Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION 12 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT

Le maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'un contrat a été passé avec le SDE 24 pour rénover l'éclairage public trop vétuste et gourmand en énergie. Ce contrat est sur une période de 10 ans à partir de 2023.

En 2023, une première tranche a été faite sur la rue du stade, la montade.

Une nouvelle tranche de travaux va être réalisée en 2024 du carrefour de l'avenue Sylvain Bordas avec la rue du Pont jusqu'à l'ancienne gendarmerie.

Le Maire propose de solliciter une subvention au titre du fonds vert.

Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION 13 – ACHAT D'UN TERRAIN SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Madame le Maire rappelle les différentes négociations qui ont été réalisés avec la direction le centre hospitalier de Lanmary, propriétaire d'un terrain, sis parcelles A 1257 – A 937

Par courrier, la directrice du centre hospitalier, confirme leur accord pour un prix de cette parcelle décrite ci-dessus, soit 65 000 € (soixante-cinq mille euros).

Madame le Maire propose de valider cette offre.

Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION 14 – Demande de subvention auprès de l'Etat au titre du Fonds vert – Mairie

Madame le Maire rappelle que la poste a demandé la résiliation de son bail à compter du 30 Avril 2024.

Ce bâtiment jouxte la mairie.

L'accueil de la mairie se trouve actuellement très à l'étroit, on manque de bureaux pour assurer la confidentialité des entretiens ou réunions et la salle de réunion du conseil est trop à l'étroit.

Le maire propose d'agrandir la mairie sur les locaux administratifs de la poste et de rénover l'appartement de fonction situé à l'étage.

Le maire propose un plan établi par un architecte de façon à redistribuer les espaces de manière fonctionnelle pour les usagers, le personnel et les élus.

Enfin et surtout une étude a été faite par les services du SDE 24 et celle-ci fait apparaître de gros problèmes sur l'isolation, au niveau des menuiseries qui sont en simple vitrage, et enfin et surtout, le chauffage est assuré par deux chaudières fioul très vétustes.

Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION 15 – Demande de subvention auprès du conseil départemental pour la rénovation de la mairie

Madame le Maire rappelle que la poste a demandé la résiliation de son bail à compter du 30 Avril 2024. Ce bâtiment jouxte la mairie.

L'accueil de la mairie se trouve actuellement très à l'étroit. Madame le maire propose d'agrandir la mairie dans les locaux de la poste et de rénover l'appartement de fonction situé à l'étage.

Une étude a été faite par les services du SDE 24 et fait apparaître de gros problèmes d'isolation au niveau des menuiseries qui sont en simple vitrage. De plus, le chauffage est au fioul et son système est vétuste.

Le maire propose un plan établi par un architecte de façon à redistribuer les espaces de manière fonctionnelle pour les usagers, le personnel et les élus.

Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION 15 Bis – Demande de subvention auprès de l'état au titre de la DETR pour la mise aux normes de sécurité et d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et augmentation significative de l'efficacité énergétique du bâtiment de la mairie.

Madame le Maire rappelle que la poste a demandé la résiliation de son bail à compter du 30 Avril 2024. Ce bâtiment jouxte la mairie.

L'accueil de la mairie se trouve actuellement très à l'étroit. Madame le maire propose d'agrandir la mairie dans les locaux de la poste et de rénover l'appartement de fonction situé à l'étage.

Une étude a été faite par les services du SDE 24 et fait apparaître de gros problèmes d'isolation au niveau des menuiseries qui sont en simple vitrage. De plus, le chauffage est au fioul et son système est vétuste.

Les pièces situées à l'étage de la mairie sont inaccessibles aux personnes à mobilité réduite.

En conséquence le maire propose un plan établi par un architecte de façon à redistribuer les espaces de manière fonctionnelle pour les usagers, le personnel et les élus, et résoudre les problèmes de mobilité et de performances énergétiques.

Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION 16 – Demande de subvention au titre du Fonds écologique auprès au grand périgieux

Madame le Maire rappelle que la poste a demandé la résiliation de son bail à compter du 30 Avril 2024. Ce bâtiment jouxte la mairie.

L'accueil de la mairie se trouve actuellement très à l'étroit. Madame le maire propose d'agrandir la mairie dans les locaux de la poste et de rénover l'appartement de fonction situé à l'étage.

Une étude a été faite par les services du SDE 24 et fait apparaître de gros problèmes d'isolation au niveau des menuiseries qui sont en simple vitrage. De plus, le chauffage est au fioul et son système est vétuste.

Le maire propose un plan établi par un architecte de façon à redistribuer les espaces de manière fonctionnelle pour les usagers, le personnel et les élus.

Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION 17 – Demande de subvention auprès du conseil Départemental pour la rénovation d'un logement.

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'à l'intérieur de la friche commerciale il y a un logement.

Celui-ci n'est pas aux normes, notamment au niveau des menuiseries.

De plus, une ouverture, puits de jour doit être créé dans une pièce et des travaux électrique sont à prévoir.

En conséquence, Madame le Maire propose de déposer un dossier de demande de subvention pour aider au financement de ces travaux à réaliser avant la mise en location.

Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION 18 – Demande de subvention auprès du l'Etat au titre de la DETR pour la rénovation d'un logement.

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'à l'intérieur de la friche commerciale il y a un logement.

Celui-ci n'est pas aux normes, notamment au niveau des menuiseries.

De plus, une ouverture, puits de jour doit être créé dans une pièce et des travaux électrique sont à prévoir.

En conséquence, Madame le Maire propose de déposer un dossier de demande de subvention pour aider au financement de ces travaux à réaliser avant la mise en location.

Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION 19 – Demande de subvention auprès du grand périgueux pour la rénovation d'un logement.

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'à l'intérieur de la friche commerciale il y a un logement.

Celui-ci n'est pas aux normes, notamment au niveau des menuiseries.

De plus, une ouverture, puits de jour doit être créé dans une pièce et des travaux électrique sont à prévoir.

En conséquence, Madame le Maire propose de déposer un dossier de demande de subvention pour aider au financement de ces travaux à réaliser avant la mise en location.

Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION 20 – Demande de subvention auprès du conseil Départemental pour la rénovation d'un logement actuellement vacant en deux logements

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que l'ancien logement de fonction du receveur des postes est en déshérence et vacant depuis de nombreuses années

Elle présente le plan proposé par l'architecte afin de rénover totalement ce logement en un T1 et un T2

En conséquence, elle propose de déposer un dossier de demande de subvention pour aider au financement de ces travaux à réaliser avant la mise en location.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION 21 – Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR pour la rénovation d'un logement actuellement vacant en deux logements.

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que l'ancien logement de fonction du receveur des postes est en déshérence et vacant depuis de nombreuses années.

Elle présente le plan proposé par l'architecte afin de rénover totalement ce logement en un T1 et un T2

En conséquence elle propose de déposer un dossier de demande de subvention pour aider au financement de ces travaux à réaliser avant la mise en location.

Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION 22 - Demande de subvention auprès du grand périgueux pour la rénovation d'un logement actuellement vacant en deux logements

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que l'ancien logement de fonction du receveur des postes est en déshérence et vacant depuis de nombreuses années.

Elle présente le plan proposé par l'architecte afin de rénover totalement ce logement en un T1 et un T2

En conséquence elle propose de déposer un dossier de demande de subvention pour aider au financement de ces travaux à réaliser avant la mise en location.

Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION 23 – Demande de subvention auprès de l'ANAH pour la rénovation d'un logement actuellement vacant en deux logements

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que l'ancien logement de fonction du receveur des postes est en déshérence et vacant depuis de nombreuses années

Elle présente le plan proposé par l'architecte afin de rénover totalement ce logement en un T1 et un T2.

En conséquence elle propose de déposer un dossier de demande de subvention pour aider au financement de ces travaux à réaliser avant la mise en location.

Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION 24 – Demande de subvention auprès du conseil départemental pour les travaux de 1ère tranche de la réfection de la traverse.

Madame le Maire rappelle que l'ATD a fait un pré projet pour le réaménagement de la traverse du bourg, du carrefour de la D4 avec la D705 (Mairie), jusqu'au carrefour de la route de Mayac D8. Un architecte paysagiste a été retenu après appel d'offres, lors du conseil municipal du 21 septembre 2023.

Des réunions régulières ont eu lieu avec les concessionnaires, à savoir le syndicat de l'eau, le syndicat d'énergies, le service assainissement, le service des eaux pluviales du grand périgueux, orange, Périgord numérique et les services de la direction des routes du conseil départemental.

La 1ère tranche portera sur la portion de la D705 comprise entre le carrefour de la D705 et D4 jusqu'à l'entrée de la rue plaisance face à l'école.

Madame le Maire propose de déposer des dossiers de demande de subvention pour aider la commune à financer ces travaux.

Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION 25 – Demande de subvention auprès de l'état au titre de la DETR pour les travaux de 1ère tranche de la réfection de la traverse.

Madame le Maire rappelle que l'ATD a fait un pré projet pour le réaménagement de la traverse du bourg, du carrefour de la D4 avec la D705 (Mairie), jusqu'au carrefour de la route de Mayac D8. Un architecte paysagiste a été retenu après appel d'offres, lors du conseil municipal du 21 septembre 2023.

Des réunions régulières ont eu lieu avec les concessionnaires, à savoir le syndicat de l'eau, le syndicat d'énergies, le service assainissement, le service des eaux pluviales du grand périgueux, orange, Périgord numérique et les services de la direction des routes du conseil départemental.

La 1ère tranche portera sur la portion de la D705 comprise entre le carrefour de la D705 et D4 jusqu'à l'entrée de la rue plaisance face à l'école.

Madame le Maire propose de déposer des dossiers de demande de subvention pour aider la commune à financer ces travaux.

Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION 26 – Budget centre de soins - VOTE DE CREDITS SUPPLEMENTAIRES : PRET

Le Maire expose aux membres du conseil municipal que le dossier de la maison médicale a pris du retard et ne passera en commission que le 10 décembre 2023. L'attribution des subventions ne seront attribuées qu'en juin en 2024 sauf le grand périgueux qui a délivré une aide financière.

En conséquence le compte administratif sera négatif donc il y a lieu de souscrire un prêt relais.
Adoptée à l'unanimité

PATRIMOINE

DELIBERATION 27 - VENTE D'UN IMMEUBLE

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que lors d'une précédente réunion il avait été décidé de mettre en vente l'immeuble sis place de l'Eglise cadastré sous le n°A 362.

Un acquéreur a fait une proposition à **50.000 € (Cinquante-mille euros)**.

Adoptée à l'unanimité

INTERCOMMUNALITE

DELIBERATION 28 – ZONES D'ACCELERATIONS DES ENERGIES RENOUVELABLES (ZAENR)

Madame le maire expose, le contexte de raréfaction et d'inflation des coûts énergétiques touche tout particulièrement les collectivités territoriales. Dans le cadre du plan relatif à l'accélération de la production d'énergie renouvelables, Monsieur de Préfet de la Dordogne demande aux collectivités de lui signifier d'une part un bilan de production énergétique arrêté à la fin d'année 2023, d'autre part de communiquer des espaces cadastraux pouvant faire l'objet de projets d'implantation de production énergétique.

A ce titre, les programmes urbanistiques sur le territoire communal dépendent du Grand-Périgueux. Ainsi, après observations du territoire communal, Madame le Maire propose de présenter 2 zones pouvant accueillir une production énergétique.

- Le parking de la salle d'animation, au titre d'une ombrière,
- La toiture de la salle d'animation, au titre de la production photovoltaïque.
- La carrière située route de la Quadraria (D68)

Si ces parcelles cadastrales de Savignac sont communiquées, une modification durable de PLUi sera entérinée lors de la redéfinition de celui-ci d'ici 2028, en outre, il doit être rappelé que cette déclaration n'oblige en rien à lancer ces programmes.

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal :

A voix Pour 11 Contre 1 Abstention 0

Adoptée

DELIBERATION 29 – CONVENTION AVEC LE SMD3

Madame le maire explique que le SMD3 sollicite la commune afin de signer une convention ayant pour but de fixer les modalités d'échanges de données personnelles des habitants de la commune entre les parties.

Les données personnelles transmises par le SMD3 sont issues des enregistrements réalisés par les agents du SMD3 lors de la mise en place de la redevance incitative ou à la suite de mises à jour de dossiers.

Nature des données :

- Noms, prénoms et adresse des administrés.

Objectif des échanges de données :

- Faciliter la mission de service public.

Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION 30 – QUESTIONS DIVERSES

DEPART DE LA POSTE :

La Poste libère les locaux loués à la commune à compter du 30 avril 2024.

Cette décision a été acceptée par la mairie car la poste réduisait de plus en plus ces heures d'ouvertures. La commune de Savignac-les-Eglises regrette fortement cette situation et afin que le service continue à être assuré, la Mairie a proposé de créer une agence postale dans le magasin de producteur. Cela va permettre une plus grande amplitude des heures d'ouvertures.

ECOCERT :

En novembre, notre cantine qui est engagée depuis 8 années dans le label BIO Ecocert Cette année encore nous avons obtenu le précieux label. Cette certification est une des seules en France à attester de la provenance des produits Bio servis en cantine.

C'est un travail de longue haleine car très exigeant en matière de traçabilité des produits et des déchets réalisés par la responsable et les agents de la cantine et le service administratif.

Nous leur adressons toutes nos félicitations pour cette belle réussite qui prouvent leur implication en faveur des enfants.

PUMPTRACK :

Les travaux du pumtrack a bien avancé. Ce chantier est mené par la jeune société DLS. Une entreprise qui a su proposer, grâce à son expertise, un parcours complet pour petits et grands. En effet, plusieurs membres de l'entreprise pratiquent les disciplines de BMX et skateboard. Ce parcours est actuellement l'un des plus développé du département et fait déjà le bonheur des jeunes.

COVOITURE :

Face à la flambée des prix de l'essence, Le Grand-Périgueux lance via PERIMOUV une nouvelle plateforme de covoiturage au sein de l'agglomération. Cette application disponible sur tous type de support digital se nomme : ILLICOV.

Actuellement, 7 espaces de covoiturage permettant de garer son véhicule sont disponibles :

- Annesse-et-Beaulieu via Chancelade,
- Bassillac et Auberoche
- Coursac vers Périgueux via Cré@vallée Nord
- La Chapelle-Gonaguet via Chancelade
- Mensignac via Annesse-et-Beaulieu
- Sorges-et Ligeux-en-Périgord via Les Potences
- Vergt via Eglise-Neuve-de-Vergt

Une étude est lancée à Savignac-les-Eglises pour la création d'une aire de covoiturage et la création prochaine d'une ligne.

JOURNAL INTERNE DU GRAND-PERIGUEUX, « TRAIT D'UNION » :

La fiche thématique du Grand Périgueux consacrer aux actions des élus a réalisé un article sur Savignac-les-Eglises au titre de la boutique de producteur.

Le Journal MARIANNE à Savignac-les-Eglises :

Dans le cadre du salon des Maires de France, le journal Marianne numérique, souhaitait faire une interview d'un maire d'une petite commune française. Ainsi, c'est madame le Maire de Savignac-les-

Eglises, Evelyne Roux, qui a eu l'honneur de recevoir ces journalistes parisiens pour ce moment d'échange autour de son engagement public et son quotidien au service pour notre commune. Merci au journal Marianne pour cette belle mise en avant de l'engagement des élus et des Maires Français ainsi que de notre commune.

Dans un second temps, le journal Marianne papier a consacré un long article à l'un des métiers essentiels de la vie de nos communes rurales, le métier de secrétaire de mairie. Premier assistant du maire et des élus, ils/elles sont les premières interfaces de la vie locale.

Au programme de leur journée, urbanisme, état-civil, projet de travaux, règlementations locales et nationales, ressources humaines, comptabilité, travaux communaux ...

Un métier en tension qui recrute mais où le niveau de compétences et de connaissances est très vaste. C'est ainsi qu'à l'occasion du salon des maires de France, le journal national a souhaité venir en Dordogne à la rencontre des agents des collectivités territoriales pour faire le point sur la situation parfois critique de cette profession et madame le Maire a aussi été interviewée pour exposer son point de vue.

La question se pose alors, quel avenir pour les communes de moins de 3500 habitants, lorsque ce métier aura été totalement délaissé par les candidats ?

REMERCIEMENT :

Madame le maire informe le conseil du mot de remerciement de Madame FERACHOU et sa famille pour la présence d'élus de la commune lors des obsèques de son mari.

PREPARATION FETE DES ENFANTS.

PREPARATION DES VŒUX.

PREPARATION FETES DE FIN D'ANNEE.

Madame le Maire rappelle à tous ces manifestations et leur demande d'aider à l'organisation de celles-ci.

PRENNENT acte de ces informations

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.

PV arrêté en date du 05 Décembre 2023.

Le Maire

Evelyne ROUX

